



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
216701698-20231207-23_01340-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 17

Conseillers représentés : 4

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
Mme Carole METZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE
M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Objet : Demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace (fonds de solidarité territoriale) pour la réfection d'un court de tennis.

M. le Maire expose que le Tennis-Club a sollicité la commune pour réaliser des travaux de transformation d'un court de tennis extérieur en béton poreux par la fourniture et pose d'un procédé textile aiguilleté « top sand ». Le coût prévisionnel des travaux est de 28 123.80 € HT selon un devis établi par la société « Co-Tennis ». Dans ce cadre, M. le Maire propose de solliciter la CEA pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% du coût HT des travaux, au titre du dispositif « Fonds de Solidarité Territoriale », soit un montant de 11 249.52 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération : 28 123.80 € HT (33 748.56 € TTC)

- Subvention de la CEA (40%) : 11 249.52 €
- Participation communale et tennis (fonds propres) : 16 874.28 €

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la réalisation des travaux pour un montant de 28 123.80 € HT,
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter la subvention auprès de la CEA pour le projet décrit ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au BP 2024

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 11 décembre 2023

Publiée ou notifiée le 11 décembre 2023

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Michèle NAVE